Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 23 novembre 2023

<u>Convoqués le 17 novembre</u> <u>Affiché le 12 décembre</u>

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : MM. Harault, Cahu, Hédin, Collin, Goupil, Mmes Nedjaaï, Dassé, Jardin, Loupil, Plumail, Besland, Hubert.

Étaient excusées : Mmes Louyer, Grihard,

Était absent : M. Chauvet

Secrétaire de séance : M. Cahu

Procès-verbal du conseil municipal

M. Olivier Hédin souhaite apporter la précision suivante au procès-verbal de la séance du 26 octobre, concernant le cinéma Family :

- « Le bâtiment n'est pas aux normes pour l'accueil du public sans attention particulière. Les réunions ou autres évènements ne sont pas possibles sauf :
- 1 accord du maire
- 2- mise en place de mesures compensatoires (BAES, dispositif d'alarme incendie, plan d'accès secours, schéma d'évacuation, extincteurs, SIAP pour les jauges excédant 49 personnes dans la limite de 70 dans la salle debout)
- 3- mandatement d'un responsable sécurité pour conseiller, évaluer et certifier l'usage possible lors d'évènements en usage exceptionnel ou déposer un dossier auprès de la commission sécurité préfectorale.

Par ailleurs, la compagnie Oh! réfléchit à l'opportunité de demander le classement en ERP catégorie 5 avec pour préalable une étude diagnostic structurelle (cette étude se fera en réunissant les partenaires institutionnels du territoire (direction des affaires culturelles de Mayenne communauté, mairie, etc...) »

Adopté à l'unanimité

Décision modificative N° 2 – budget principal

	Article	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Chapitre		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
21- Immobilisations corporelles	2184 – Matériel de bureau et mobilier			- 6150.00 €	
204 – subventions d'équipement	204182 - subventions			+ 4150.00 €	
20 – Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions			+ 2000.00 €	
011 – Charges à caractère général	60636 – Vêtements de travail	- 150.00 €			
66- Charges financières	66111 - Intérêts	+ 150.00 €			
TOTAL	_	0	0	0	0

Adopté à l'unanimité

Convention de prestations de repas commune de Jublains

Cette convention arrivant à terme doit être renouvelée pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité

Délibération syndicat

Il est proposé de contribuer à la gestion et la préservation de la ressource en eau dans le cadre de la compétence production d'eau potable et de mutualiser via le syndicat le coût pour un total de $1039 \in /$ an pour la commune.

13 pour – une abstention

Indemnité de gardiennage de l'église

Le montant est fixé par la préfecture et s'élève à 496 € par an. Elle est versée à Bernadette Rossignol qui assure ce gardiennage.

Adopté à l'unanimité.

Indemnité du fontainier

Mme Michelle Dassé sort de la salle du conseil municipal.

Le fontainier, Alain Dassé, assure un certain nombre de missions en binôme avec l'agent technique : relevé des compteurs, recherche des fuites d'eau, nettoyage du captage,.

L'indemnité proposée s'élève à 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Frais de scolarité

4 enfants issus des communes de Grazay et Hardanges, sont inscrits à l'école de la commune. Il est proposé d'augmenter de 5 % les frais de scolarité, soit un montant annuel de 688,85 €.

Adopté à l'unanimité.

Droit de préemption

Pavillon source 2

Il est proposé de ne pas faire valoir un droit de préemption.

Adopté à l'unanimité.

Prime de pouvoir d'achat

Le gouvernement a proposé le versement d'une prime de pouvoir d'achat aux agents, à la charge de la commune. Le montant s'élève à 2465 € à répartir entre les agents.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Boulangerie

La consommation EDF entre l'arrêt d'activité de Mme Desprez et la reprise par Mme Mézière, s'élève à 386,30 € HT pris en charge par la mairie.

Garderie

Afin que des cadeaux puissent être faits pour Noël, bon 50 E

Composteur public

Il va être fabriqué par Christophe et installé au stade de foot. Par ailleurs, il est prévu que le groupe de travail déchets se réunisse.

Logiciel Berger-Levraut

La récupération de factures sur Chorus Pro s'élève à 108 €.

Adopté à l'unanimité

Demande de busage

Un habitant de la commune demande un busage à son domicile. Un rendez-vous sera organisé sur place.

Arbre de vie

Les plantations d'arbres fruitiers pour célébrer les naissances et commémorer les décès de l'année, auront lieu le samedi 9 décembre à 11 h.

Serviettes école

Après vérification, des serviettes éponges peuvent être utilisées à l'école si elles sont changées régulièrement. La dépense s'élève à environ 100 €.

Adopté à l'unanimité.

Terre en fête

Terre en fête aura lieu à Champéon les 17 et 18 août 2024. L'organisateur demande le prêt de barrières de sécurité, du barbecue et de divers matériels. Par ailleurs, des bénévoles seront recherchés et une annonce paraîtra à ce sujet dans les Niouzes.

Réfrigérateur de la cantine

Il ne fonctionne plus et doit être remplacé. Le coût s'élève à 836,85 € HT.

Logement 7, rue des Cerisiers.

Les clés ont été rendues. Le nettoyage n'étant pas effectué, le dépôt de garantie ne sera pas restitué. Le logement va pouvoir à nouveau être loué pour un loyer mensuel de 520 E.

Décoration de Noël

Le sapin sera installé le 2 décembre sur la place de l'église.

Vœux du maire

La date proposée est celle du vendredi 26 janvier sous réserve de la date déjà prise par une commune voisine. Cette année, une place prépondérante sera laissée aux associations.

Plan mercredis

Le verdissement de la garderie va bénéficier d'une subvention de la CAF d'un montant de 2283.21 €.

Café-trottoir

Lors du dernier café-trottoir, des Chapellois ont évoqué la sécurité de la rue principale et le marquage de la circulation piétonne.

Leader

La commune est pré-sélectionnée pour un prix européen.

Atelier-bricolage

Un évier et des toilettes sont demandés.

Chemins

Une deuxième journée a été organisée pour ouvrir le chemin du Gué Marie avec la participation de quelques habitants.

Réunion publique

La réunion publique sur le transfert de la compétence de l'eau aura lieu le jeudi 7 décembre à 20 h salle polyvalente.

Abribus

Une rencontre a eu lieu avec ALEOP afin de définir les emplacements. Des devis ont été demandés pour l'acquisition de ces matériels et une dalle de béton devra être coulée avant la pose. L'emplacement de la gare ne semblant pas suffisamment sécurisé en raison du manque de visibilité, il est envisagé de le déplacer plus haut.

Prochain conseil municipal:

□jeudi 14 décembre 2023 à 20h00

Séance levée à22H45